

**REUNION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
du 26 septembre 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de BEAUMONT EN VERON s'est réuni à la mairie.

**ETAIENT PRESENTS** : Bernard CHATEAU, Vincent NAULET, Martine MILLET, Jacques NOURRY, Emilie FLAMIN, Valérie POYART, Gérard GRANGE, Dominique AUDOUX, Bénédicte BACHET, Maryse TEILLET, Thierry AMIRAUT, Magali ROPIQUET, Joëlle JASSELIN, Benoît GATEFAIT, Frédéric BEGUIER, Stéphanie ADAMSKI, Simon BERTON, Gaëtan THAREAU, Gilles JUILLET, Nathalie TAPIN, Virginie LESCOUEZEC, Valérie PERDRIAU.

**ABSENTS EXCUSES** : Rémy DELAGE, Joëlle JASSELIN.

M. DELAGE a donné procuration à M. NOURRY, Mme JASSELIN à Mme BACHET

Bénédicte BACHET a été désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la dernière séance a été envoyé à chaque membre. Il est approuvé à l'unanimité.

Les membres acceptent à l'unanimité l'ajout à l'ordre du jour des sujets suivants :

- ✓ Recours à un intervenant « Théâtre » et à un intervenant « Echecs » à l'école primaire

**COMPTE-RENDU DE L'UTILISATION DES DELEGATIONS DU MAIRE :**

Le maire signale qu'il n'a pas utilisé son droit de préemption sur la vente de :

- ✓ la parcelle cadastrée AD 1196 située dans le nouveau lotissement « des Pièces ».
- ✓ les parcelles cadastrées AO 389 et 394 situées au lieudit « les caves aux Fièvres ».

**2016-58 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 3**

*En ce qui concerne les dépenses :*

1- Personnel :

- à la suite d'un long arrêt maladie, il a fallu recruter un agent en CDD au service

- technique,
- un agent en Contrat d'Avenir a été recruté à la cantine scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2016
  - des heures complémentaires ont été réalisées en nombre pour pallier aux arrêts maladie au service scolaire

Le total du surcoût s'élève à 21 700 €

<sup>2-</sup> Il convient d'amortir des travaux de raccordement du stade municipal au réseau d'assainissement collectif (700 €).

<sup>3-</sup> Les cotisations sociales relatives aux indemnités des élus ont fortement augmenté cette année provoquant un dépassement d'environ 1 000 € les prévisions inscrites au budget.

*En ce qui concerne les recettes :*

<sup>1-</sup> Des indemnités journalières ont été perçues au titre du contrat de l'assurance statutaire. (17 300 €)

<sup>2-</sup> L'Etat participera à 75 % du salaire du Contrat d'Avenir (4 400 €)

<sup>3-</sup> En investissement, on constatera l'amortissement des travaux de raccordement du stade municipal (700 €) et on diminuera d'autant le virement de la section d'investissement (-700 €)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité modifie le budget et approuve les écritures suivantes :

Dépenses de Fonctionnement :

|  |                     |
|--|---------------------|
| 64131 (Frais de personnel non titulaire) : | + 21 700 €          |
| 6531 (Indemnités des élus) :               | + 1 000 €           |
| 6811 (Dotation aux amortissements) :       | + 700 €             |
| 023 (virement en investissement) :         | - 700 €             |
| <b>Total</b>                               | <b>: + 22 700 €</b> |

Recettes de Fonctionnement :

|                          |                     |
|--------------------------|---------------------|
| 6419 (remb. Maladie) :   | + 17 300 €          |
| 74718 (Remb CUI /Etat) : | + 4 400 €           |
| 74121 (DSR) :            | + 1 000 €           |
| <b>Total</b>             | <b>: + 22 700 €</b> |

Dépenses d'Investissement :

Néant

Recettes d'Investissement :

|                            |         |
|----------------------------|---------|
| 021 (virement du fonc .) : | - 700 € |
| 281532 : amortissement     | + 700 € |

**2016-59 : PARTICIPATION AU SIEIL POUR LES TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC RUE DU CIMETIERE**

Les travaux d'éclairage public dans la rue du Cimetière, menés par le SIEIL, sont terminés. La participation de la commune avait été annoncée à hauteur de 5 000 €. Or maintenant que l'opération est terminée, elle est chiffrée à 5 381.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de fixer la participation de la commune à verser au SIEIL à 5 381.40 € pour l'extension du réseau d'éclairage public dans la rue du Cimetière et que les crédits sont inscrits au budget 2016, à l'article 2041582-203

**2016-60 : ADHESION AU CONTRAT GROUPE SOUSCRIT PAR LE CENTRE DE GESTION D'INDRE ET LOIRE COUVRANT LE RISQUE STATUTAIRE**

L'actuel contrat de la commune couvrant le risque statutaire des personnels arrive à échéance le 31/12/2016. Par délibération du 1<sup>er</sup> février 2016, le Conseil Municipal a chargé le Centre de Gestion d'Indre et Loire d'organiser pour son compte une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

auprès d'une entreprise d'assurance agréée. Cette consultation est maintenant terminée et c'est la CNP qui est adjudicataire. Voici les résultats comparatifs de cette consultation :

| Adjudicataires             | <b>CNP 2017-2020</b>            |
|----------------------------|---------------------------------|
| Taux                       | 4.50 ou 4.64 %                  |
| Détail des taux : Décès    | 0.18 %                          |
| AT(*)/Maladie pro          | 0.66 % ou 0.80 % sans franchise |
| CLM/CLD (*)                | 1.54 %                          |
| CMO/Mi-temps thérap.       | 2.12 %                          |
| (*)                        |                                 |
| Frais de Gestion du CDG 37 | Estimés à 1304 € (**)           |
| Coût représentatif         | <b>35 171.06 € en 2017</b>      |

(\*) AT : Accident du travail

CLM/CLD : Congé Longue maladie / Congé de Longue Durée

CMO : Congé de maladie ordinaire

(\*\*) Frais de Gestion du CDG37 : Il s'agit d'une nouveauté à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 : Les frais de gestion étaient inclus dans la cotisation de la SOFCAP qui les reversaient au CDG37. Cette pratique n'étant plus autorisée depuis l'ordonnance du tribunal administratif de Marseille du 14/10/2014, le Centre de Gestion d'Indre a souhaité mettre en place un nouveau système de rémunération totalement déconnecté des taux de cotisation. Il convient donc de signer une convention avec le CDG37 établissant la tarification :

- Base : masse salariale assurée hors charges patronales,
- Contrats « Tous risques » CNRACL : 0.40 %
- Contrat « hauts risques avec maladie ordinaire » CNRACL : 0.30 %
- Contrat couvrant les agents IRCANTEC : 0.06 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

<sup>1.</sup> D'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour les années 2017-2020 aux conditions suivantes :

**Compagnie d'assurance retenue** : CNP Assurances

**Courtier gestionnaire** : Sofaxis

**Régime du Contrat** : capitalisation

**Gestion du contrat** : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

**Durée du contrat** : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois

**Catégorie de personnel assuré, taux de cotisation retenu et garanties souscrites** :

- Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :
- Risques assurés : 4.50 %

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.

**Assiette de cotisation** :

- Traitement indiciaire brut,
- La nouvelle bonification indiciaire (NBI)
- Le Supplément Familiale de Traitement (SFT)
- Les primes, indemnités ou gratifications versées, à l'exclusion de celles affectées à des remboursements de frais
- Les charges patronales

Et prend acte que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre et Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

2. Le Conseil municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent
3. Le Maire a délégation pour résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

## **2016-61 : ACHAT DE LA PARCELLE AE 845**

Par délibération du 7 décembre 2015, le Conseil a délibéré pour acheter la parcelle AE 845 à M. Valentin GUERIN, située à l'angle de la rue des Granderies et de la rue du Gros Four, pour l'€ symbolique.

Or, le notaire a découvert que cette parcelle était en indivision.  
Après recherche aux hypothèques, Il s'avère que M. Joël DUPREZ, copropriétaire, accepte la vente de sa copropriété à l'€ symbolique.  
Il s'agit donc de réitérer la délibération du 7 décembre 2015 avec les deux copropriétaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

1. annule sa délibération n° 2015-73 du 7 décembre 2015 relatif à l'achat de la parcelle AE 845 appartenant à M Mme Valentin GUERIN
2. maintient sa volonté d'acquérir la parcelle AE 845 auprès de tous ses copropriétaires, soit **M. et Mme Valentin GUERIN**, domiciliés 5 rue des Granderies à Beaumont en Véron, et **M. et Mme Joël DUPREZ**, domiciliés 7 rue des Granderies à Beaumont en Véron.
3. Fixe le prix à 1 € symbolique net vendeurs et prend en charge les frais qui découleront de cette acquisition,
4. Choisit Me CHEVALIER, Notaire à Chinon, pour établir l'acte authentique.

## **2016-62 : INTERVENANT « THEATRE » A L'ECOLE PRIMAIRE**

Mme FLAMIN rappelle au Conseil que la "Compagnie du Petit Monde" propose des ateliers "théâtre" en milieu scolaire (Théâtre en Herbe) depuis plusieurs années et informe que le Directeur de l'école primaire souhaite reconduire ces ateliers pour l'année 2016/2017.

Une demande est sollicitée pour deux classes sachant que pour chaque classe les 10 séances d'intervention reviennent à 450,00€ comme l'an dernier. Le total s'élèverait donc à 900.00 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

## **2016-63 : INTERVENANT « ECHECS » A L'ECOLE PRIMAIRE**

Les enseignants de l'école primaire du "Pain Perdu" sollicitent la reconduction de l'initiation au jeu d'échecs en insistant sur le fait que cette activité s'avère très bénéfique pour les enfants sur le plan pédagogique et psychologique. Cet enseignement serait dispensé à toutes les classes.

Le projet se déroulerait en **6 séances d'une heure** par classe et s'effectuerait durant l'année scolaire 2015/2016, soit un minimum de **42 heures pour l'ensemble des 7 classes**, le matériel étant fourni par le club.

Le coût de cette activité s'élève à 840 €. La commission scolaire est favorable.

Le Conseil, compte tenu de son apport très bénéfique de cette activité pour les enfants, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord.

## **INFORMATIONS DIVERSES :**

- ❖ *Ecoles* : Des négociations sont en cours au sein de la Communauté de Communes pour l'affectation d'intervenants en musique dans les écoles du territoire, dont les deux écoles de Beaumont en Véron.
- ❖ *Aire d'accueil des Gens du voyage* : le Préfet a donné un avis favorable au site proposé par la Communauté de communes situé dans la ZAC du Sauget, territoire de Savigny en Véron.
- ❖ *Terrains à bâtir communaux* : Une promesse d'achat a été reçue en mairie concernant le 2<sup>ème</sup> terrain en vente dans la cité de la Roche Honneur, au prix de 30 000 €.
- ❖ Aménagement du Centre-Bourg : une réunion du groupe de travail aura lieu le 17 octobre 2016 à 14 h 30.
  
- ❖ *Réfugiés* : une seconde famille vient d'arriver dans le logement communal loué à ADOMA, rue du 8 mai 1945. Il s'agit d'un couple de Syriens avec deux enfants de 8 et 14 ans. Le plus jeune est scolarisé à l'école du Pain Perdu et se montre très motivé.
- ❖ Tempête du 13 septembre : un arbre est tombé sur un poteau électrique rue d'Isoré, coupant les fils. Le quartier a été momentanément privé d'électricité, et deux foyers environ 48 h. Le maire a fait mettre des groupes électrogènes à leur disposition jusqu'au retour de l'électricité.
- ❖ Les organisateurs du « Blues d'Automne en Rabelaisie » ont envoyé 5 invitations en mairie au profit des élus.
- ❖ Une dictée bleue aura lieu mardi 4 octobre à l'école du Pain Perdu, dans le cadre de la Semaine Bleue.
- ❖ Point sur l'agenda des élus
- ❖ Le Maire rappelle à tous le forum des élus sur le lancement de la procédure du PLUi le mercredi 12 octobre.
- ❖ M. JUILLET fait part de sa satisfaction vis-à-vis de la position du Maire et de V. NAULET au sein de la Communauté de Communes. Ceux-ci se sont prononcés contre l'acquisition par la CCCVL de l'immeuble ex CIO.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire a levé la séance à 19 h 50.

### **Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance :**

| <b>n°</b> | <b>Titre</b>   |
|-----------|--|
| 2016-58   | Décision modificative n° 3                             |
| 2016-59   | Participation financière pour travaux rue du cimetière |
| 2016-60   | Contrat d'assurance du risque statutaire               |
| 2016-61   | Achat de la parcelle AE 845                            |
| 2016-62   | Intervenant « Théâtre » à l'école primaire             |
| 2016-63   | Intervenant « Echecs » à l'école primaire              |

### **Signature des membres présents**

| <b>Nom</b>       | <b>Signature</b>                                  | <b>Nom</b>          | <b>Signature</b>                                     |
|------------------|---|---------------------|--|
| Bernard CHATEAU  |   | AMIRAULT Thierry    |  |
| Vincent NAULET   |   | Joëlle JASSELIN     | Excusée<br>A donné procuration à<br>Bénédicte BACHET |
| Martine MILLET   |   | Benoît GATEFAIT     |  |
| Jacques NOURRY   |   | Frédéric BEGUIER    |  |
| Emilie FLAMIN    |   | Magali ROPIQUET     |  |
| Rémy DELAGE      | Excusé<br>A donné procuration à<br>Jacques NOURRY | Stéphanie ADAMSKI   |  |
| Valérie POYART   |   | Simon BERTON        |  |
| Gérard GRANGE    |   | Gaëtan THAREAU      |  |
| Dominique AUDOUX |   | Gilles JUILLET      |  |
| Bénédicte BACHET |   | Nathalie TAPIN      |  |
| Maryse TEILLET   |   | Virginie LESCOUEZEC |  |
|                  |   | Valérie PERDRIAU    |  |

